



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2025

Date de la convocation : 07 mai 2025 (envoyé le 08 mai 2025)

Madame Sylvie AUBERT, **Maire et présidente de séance.**

Madame Marie-Pierre MESSENT, Monsieur Bruno BOUCHER, Madame Valérie MEYER, Madame Joëlle LAROCHE, Monsieur Christophe CHARPENTIER, **Adjoints.**

Monsieur Philippe BENETEAU, Monsieur Julien BERNARDEAU, Madame Marie-Laure COUDRET, Monsieur Nicolas DEMELLIER, Monsieur Amady DIALLO, Madame Magalie GUERINEAU, Madame Christine PAIN, Madame Horiha PEJOUT, Monsieur Jérôme TANCHÉ, Madame Sylvie THIBAUT, Madame Claudine BLONDEAU, Monsieur Lionel BONNIFAIT, Monsieur Michel QUILLIVIC, **Conseillers municipaux.**

Absents – Représentés :

Madame Thierry HECQ a donné pouvoir à Madame Sylvie AUBERT.
Monsieur Léandre MARY a donné pouvoir Madame Marie-Pierre MESSENT.

Absents – Excusés :

Madame Delphine BRISSON.
Madame Corinne CHANTEPIE.
Monsieur Grégoire LANDREAU.
Madame Bernadette POUPIN.
Madame Dorothée BRUNET.

**Quorum nécessaire : 14 membres
Quorum atteint : 19 membres**

Madame la Maire de Fontaine-le-Comte, a ouvert la séance à 19 H 00.

Madame la Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Madame Christine PAIN a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire a souhaité rendre hommage à Madame Marie-Claude AUBUGEAU, récemment décédée. Madame la Maire a souligné son engagement en tant que conseillère municipale au cours des 2 derniers mandats (2008 à 2020), en tant que membre du Conseil d'administration du CCAS de la commune et aussi en tant que bénévole de la bibliothèque Brigitte-Ramel. Madame Marie-Claude AUBUGEAU avait à cœur de partager ses lectures avec les administrés. Madame Marie-Claude AUBUGEAU était une femme authentique, libre et engagée qui manquera à toutes et tous. Madame la Maire a souhaité avoir une pensée pour ses enfants et petits-enfants et a demandé aux membres du Conseil municipal et au public de procéder à une minute de silence.

[Minute de silence].

Ordre du jour

DÉSIGNATION, APPROBATION, PRÉSENTATION	Rapporteur
Appel nominal	Mme la Maire
Désignation d'un secrétaire de séance	Mme la Maire
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/04/2025	Mme la Maire

N° 01 – Sollicitation programme ACTEE+ CHENE portés par Grand Poitiers Communauté urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies Mme la Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 avril 2025

Le procès-verbal a été approuvé à l'UNANIMITÉ.

VOTANTS	21	
POUR	21	Adopté à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

1 – Sollicitation programme ACTEE+ CHENE portés par Grand Poitiers Communauté urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Rapporteur : Madame la Maire

Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu), au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), fixe une trajectoire ambitieuse à horizon 2030 visant une réduction de 25 % des consommations énergétiques globales du territoire, une réduction de 34 % des émissions de gaz à effet de serre et une couverture de 38 % des besoins en énergie par les énergies renouvelables.

Dans ce contexte, renforcé par la crise énergétique de 2022, la rénovation énergétique des bâtiments publics apparait comme un levier incontournable pour stabiliser la budget énergie des communes dans le temps. Pour accompagner les communes dans leur projet, Grand Poitiers Communauté urbaine a mis disposition un service mutualisé dédié : le service d'accompagnement et de conseil en énergie des communes (ancien service conseil en énergie partagé).

Les programmes ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, association qui regroupe des collectivités territoriales autour de trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau et numérique), et financé par les CEE (Certificats d'économie d'énergie), vise à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics.

C'est donc dans ce cadre, qu'en 2024, **GPCu, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, a été lauréate du programme de financement ACTEE+ CHENE pour la période 2024-2026.**

Le programme ACTEE+ CHENE ont pour objectif **d'apporter un soutien financier aux communes des territoires lauréats portant sur les actions suivantes :**

- Outils de mesure et de suivi de consommations énergétiques ;
- Etudes énergétiques* ;
- Etudes de Maitrise d'œuvre (MOE)* ;
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), formation de sensibilisation*.

**dans la limite des conditions d'éligibilité des programmes.*

Les communes composant le territoire de GPCu peuvent donc solliciter ce programme au travers du service d'accompagnement et de conseil en énergie des communes en charge du pilotage de ce dernier.

Monsieur Lionel BONNIFAIT a demandé ce que signifiait « ACTEE + CHENE ». Madame la Maire a précisé qu'il s'agissait du nom du fonds.

Monsieur Lionel BONNIFAIT a demandé si la collectivité pouvait demander plus. Madame la Maire a répondu qu'elle aurait bien aimé que cela soit possible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** le programme ACTEE+ CHENE dont Grand Poitiers Communauté urbaine est lauréat pour bénéficier du soutien financier, dans la limite des plafonds applicables, mobilisables dans l'objectif d'un projet de rénovation énergétique ;
- **SOLLICITE** le service d'accompagnement et de conseil en énergie des communes (ancien service CEP) pour le versement de toute subvention pouvant être accordé dans le cadre du programme précédemment cité, dans la limite des plafonds applicables, et sur fourniture de l'ensemble des justificatifs demandés par Grand Poitiers Communauté urbaine à savoir :
 - o La délibération si avant permettant de solliciter un soutien financier auprès de Grand Poitiers ou un de ces co-lauréats ;
 - o Les devis ou les contrats initiaux ;
 - o Les factures réglées du projet avec un état des dépenses certifiées, ;
 - o Dans le cas d'une demande de soutien financier portant sur des études, de la maîtrise, d'œuvre ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'ensemble des documents produits ;
 - o Le RIB de la commune.
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VOTANTS	21	
POUR	21	Adopté à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Questions diverses

→ Date des prochains conseils municipaux :

Monsieur Philippe BENETEAU a demandé des précisions concernant les dates des prochains conseils municipaux.

Monsieur Simon COUTANT, Directeur général des services a indiqué que les prochains conseils municipaux se réuniront aux dates suivantes :

Juin	Lundi 2 ET lundi 30	Dès 19h
Juillet	Mardi 15	Dès 19h
Août	Jeudi 28	Dès 19h
Septembre	Lundi 29	Dès 19h
Octobre	Lundi 27	Dès 19h
Novembre	Lundi 24	Dès 19h
Décembre	Mercredi 17	Dès 19h

Un mail a été envoyé aux élus. Les dates peuvent toujours évoluer.

→ Mai à vélo :

Monsieur Bruno BOUCHER a donné rendez-vous aux membres du Conseil municipal le samedi 24/05 de 14h00 à 18h00 pour l'opération « Mai à Vélo ». L'ensemble des partenaires de la collectivité ont répondu à savoir la préfecture, la gendarmerie, l'association de sécurité routière, Pony, Biclou, etc. L'opération se poursuivra le dimanche 25/05 en matinée avec l'organisation d'un concours des vélos décorés avec les enfants en collaboration avec les commerçants de la place. Des opérations de prévention et d'initiation seront réalisés par Vélotaff. Les administrés ont encore 15 jours pour participer au défi GéoVélo qui fonctionne à pied et à vélo.

Madame la Maire a indiqué qu'il était également possible de répondre au Baromètre Vélo jusqu'à début juin. Il s'agit d'un panel représentatif visant à améliorer les conditions des gens qui pratiquent le vélo au quotidien. Le renseignement du questionnaire prend moins de 5 minutes.

La séance a été levée par Madame la Maire à 19 H 13.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires », comme suit :

La Secrétaire,



Christine PAIN

La Maire,



Sylvie AUBERT